

Le Maire de Wingles

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 20256, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M Sébastien Robert en qualité de troisième adjoint au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M Sébastien Robert, adjoint au maire, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant à la jeunesse, à l'enfance à l'éducation, au pilotage du Projet éducatif de Territoire

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, M Sébastien Robert, adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : la jeunesse, à l'enfance à l'éducation, au pilotage du Projet éducatif de Territoire

Il remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés aux thématiques précédemment citées ou nécessitant une collaboration des services dédiés à ces fins : pilotage de la convention territoriale globale avec la CAF, pilotage du Projet éducatif de territoire, des projets pédagogiques des ACM de séjours de loisirs portés par la ville, validation des engagements de dépenses des services sous sa délégation : scolarité, jeunesse, crèche, restauration scolaire.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

La signature par M Sébastien Robert des pièces et actes suivants (tous actes, arrêtés et décisions en matière de fonctionnement des services de la jeunesse, de la scolarité, de la crèche, de la restauration), devra être précédée de la formule suivante : " par délégation du MAIRE ".

Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.

Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSENT

